



Chambre Nationale  
des Conseils-Experts Financiers

2 0 1 0

# e-learning

G E S T I O N - F I N A N C E

## D R O I T B A N C A I R E

### OBJECTIFS

- Appréhender les fondamentaux du droit bancaire
- Connaître les différents traitements des incidents sur les comptes bancaires
- Maîtriser la gestion d'un compte : ouverture, fonctionnement, solde, clôture ...
- Comprendre les opérations remarquables dans le nouveau cadre juridique unifié en Europe

### PROFIL APPRENANT

- Conseiller en gestion de patrimoine,
- Conseiller financier,
- Conseiller d'entreprises,
- Collaboratrice et collaborateur de conseiller en gestion de patrimoine, de conseiller financier et de conseiller d'entreprises.

### AVANTAGES

- Maîtrise des relations banque client (contrainte et conséquence de leur non respect)
- Compréhension des comptes bancaires, moyens de paiement, mandats, découverts et prêts ...

### CONFIGURATIONS TECHNIQUES MINIMALES RECOMMANDÉES

- 1 Go Mo de mémoire vive,
- Windows XP, Windows Vista ou Windows 7,
- Internet Explorer 6.0 ou 7.0 ou 8.0, Firefox 3 ou ultérieur,
- Résolution 1024 x 768
- Flash 9.0 ou ultérieur,
- Carte son / enceinte ou casque,
- Connexion Internet : Câble, ADSL ou réseau LAN.

### AUTEURS DU MODULE

Deux auteurs ont participé à la rédaction de ce module : leur parcours professionnel est présenté ci-dessous

**Patrick Ferraioli** : Consultant-formateur, associé-gérant de Fidélia Formation, diplômé de l'enseignement supérieur, Patrick Ferraioli possède douze années d'expérience dans la finance (Groupe Paribas), onze années dans la formation banque et assurance (Animation, conception et ingénierie pédagogique). Il enseigne également en Ecole de Commerce (Master Gestion du Patrimoine).

**Brigitte Moreau** : Consultante-formatrice, diplômée de l'enseignement supérieur, vingt ans d'expérience bancaire (Groupe BNP Paribas), douze années dans la formation banque et assurance (Animation, conception et ingénierie pédagogique). Elle s'occupe également d'accompagner des créateurs d'entreprises dans le cadre de programmes institutionnels (à titre d'exemple la Mairie de Paris).



CNCEF

22, rue de Longchamp - 75116 Paris  
Tél : 01 56 26 06 01 - 01 56 26 06 02  
Fax : 01 56 26 06 03

Retrouvez ces formations gratuites sur le site  
[www.cncef.org/formations](http://www.cncef.org/formations)



DURÉE DU MODULE : 2 H

DROIT BANCAIRE

P L A N D É T A I L L É D U M O D U L E	<b>Introduction</b>		
	• Présentation et Objectif	• Programme	
	<b>Ouverture de compte et fonctionnement</b>		
	• Objectif • Contrat d'ouverture de compte • Introduction • Obligations	• Non respect des obligations et conséquences • Le compte joint • Définition et fonctionnement	• Chèque sans provision • Désolidarisation et Clôture
	<b>Fonctionnement d'un compte et opérations remarquables</b>		
	• Objectif • Nouveau paysage bancaire • Objectif • Les nouvelles règles de fonctionnement des Services de Paiement • Contrat d'ouverture de compte • Définition • Payable à vue	• Endos • Opposition • La carte bancaire • Définition • Contrat porteur • Opposition • Utilisation frauduleuse et abusive	• Le découvert • Tolérance de la banque ou découverts autorisés • Coût du découvert • La procuration • Le mandataire et ses pouvoirs • La banque face au mandataire • Révocation du mandat
	<b>Evolution de la relation « Banque – Client »</b>		
	• Objectif • Evolution de la relation « Banque – Client » • La vigilance • Autres	• L'obligation de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme • Fonctionnement général • Rôle de la cellule Tracfin	• Obligations de la banque vis-à-vis de la cellule Tracfin
	<b>Ouvrir un compte titre : réglementation et gestion d'un portefeuille</b>		
	• Objectif • Définition des 3 catégories de clients	• Un dialogue approfondi entre le client et son conseiller financier	• Principe général • Déroulement pratique
<b>Responsabilité du banquier</b>			
• Objectif • Responsabilité civile et Responsabilité pénale	• Définition • La responsabilité du banquier, dans quels cas ?	• La responsabilité du banquier : zoom sur le cas particulier du secret bancaire	
<b>Crédit et réglementation</b>			
• Objectif • Définition • Obligations de la banque • Offre péalable liée au crédit à la consommation • Périmètre actuel de la protection du consommateur	• Obligations de la banque • Formalisme à respecter • Crédit immobilier et capacité d'endettement • Le formalisme du crédit immobilier • Périmètre de la protection	du consommateur • Obligations de la banque • Formalisme à respecter	
<b>Litige entre le client et la banque : Intervention du médiateur</b>			
• Objectif • La médiation : qu'est-ce que c'est ?	• Les domaines d'intervention du médiateur • La procédure à suivre pour solliciter le médiateur	• La proposition du médiateur • L'impartialité du médiateur	
<b>Conclusion</b>			
• Fin	• Evaluation		

CNCEF

22, rue de Longchamp - 75116 Paris  
Tél : 01 56 26 06 01 - 01 56 26 06 02  
Fax : 01 56 26 06 03

Retrouvez ces formations gratuites sur le site  
[www.cncef.org/formations](http://www.cncef.org/formations)